



***N.REF : JJG/CB
DC N° 18.192***

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des concessions
dans les cimetières
Monperrier, Maine-Geoffroy et Les Tilleuls***

==°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 12 mars 2018 (DC N°18/044) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau à compter du 1er mai 2018 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 14 mars 2018,

D E C I D E

- d'abroger la décision D N°18/044 en date du 12 mars 2018.

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2018 les tarifs des concessions dans les cimetières, Monperrier, Maine-Geoffroy et Les Tilleuls, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
I – CIMETIERE MONPERRIER		
Concession (renouvelable) emplacement de 1ml x 2ml (+ intertombe obligatoire de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de chaque côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)		
○ 10 ANS	110,00 €	121,00 €
○ 30 ANS	315,00 €	347,00 €
○ 50 ANS	535,00 €	589,00 €
Caveau dépositoire		
○ les deux premiers mois (par jour)	0,95 €	2,00 €
○ les mois suivants (par jour)	2,00 €	4,00 €
SITE CINERAIRE MONPERRIER		
○ Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir	33,00 €	50,00 €
○ Bordure du Jardin du Souvenir (30 ans) (Plaque fournie mais gravure non comprise)	195,00 €	210,00 €
○ Dépositoire temporaire (Case d'1 urne) (limité à 12 mois maximum)	17,00 €	30,00 €
COLUMBARIUM		
○ Réouverture d'une case Columbarium (Module 15 cases, octogonal 12 cases ou pilier 3 cases)	55,00 €	61,00 €
○ <u>Module de 15 cases</u> la porte est propriété de la Ville - Pas de gravure <i>(sont autorisés : plaque et vase autocollants).</i>		
- 5 ans	325,00 €	400,00 €
- 15 ans	585,00 €	700,00 €
○ <u>Octogonal « Eole » 12 cases</u> <i>La porte est propriété de la Ville.</i> Pas de gravure <i>sont autorisés : plaque et vase autocollants</i>		
- 5 ans	375,00 €	400,00 €
- 15 ans	625,00 €	700,00 €
○ <u>Pilier de 3 cases</u> la porte est propriété de la Ville – Pas de gravure <i>(sont autorisés plaque et vase autocollants).</i>		
- 5 ans	400,00 €	400,00 €
- 15 ans	690,00 €	700,00 €

<p>* Emplacement terrain pour caverne (à construire)</p> <p>➤ <u>Site Rose de la Clarté</u> : emplacement de 0,70 m x 0,70 m - caverne non accolée – à poser sur cuve ou fosse). - 30 ans</p> <p>➤ <u>Site Champêtre</u> : emplacement de 1 m x 1 m caverne non accolée tout type de monument – à poser sur cuve ou fosse. - 30 ans</p> <p>* Caverne Familial Rose de la Clarté Renouvellement location. (Cuve et dalle sont propriétés de la Ville – pas d’inscription) Cavernes N°1 à 5 - 30 ans</p>	<p>285,00 €</p> <p>310,00 €</p> <p>870,00 €</p>	<p>400,00 €</p> <p>434,00 €</p> <p>957,00 €</p>
II – CIMETIERE LES TILLEULS		
<p>* Emplacement (renouvelable) concession - 30 ans - 50 ans (+ inter tombe obligatoire de 0,20 m à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d’un trottoir à la charge du concessionnaire)</p> <p>* Emplacement caverne (tout type de monument) - 30 ans (1 m x 1 m) - 30 ans (0,70 m x 0,70 m)</p> <p>* Caveau provisoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les deux premiers mois (par jour) ○ les mois suivants (par jour) 	<p>265,00 €</p> <p>430,00 €</p> <p>400,00 €</p> <p>-</p> <p>0,95 €</p> <p>2,00 €</p>	<p>300,00 €</p> <p>470,00 €</p> <p>450,00 €</p> <p>425,00 €</p> <p>2,00 €</p> <p>4,00 €</p>
III – CIMETIERE MAINE GEOFFROY		
<p>* Emplacement (renouvelable) concession - 30 ans - 50 ans (+ inter tombe obligatoire de 0,20 m à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d’un trottoir à la charge du concessionnaire)</p>	<p>Le m²</p> <p>265,00 €</p> <p>430,00 €</p>	<p>300,00 €</p> <p>470,00 €</p>

IV – DROIT DE PLACE		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour vente de chrysanthèmes devant les cimetières durant les fêtes de la Toussaint <p style="margin-left: 20px;">- par m² et par jour</p>	1,40 €	2,00 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70311-70312 – Fonction 026 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 11 avril 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 avril 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

